

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE
Des délibérations du Conseil Municipal

Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 6 mars 2025

| Nombre de Membres | | |
|---|----------------|---|
| Afférents Au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 15 | 12 | 12 |

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 28.02.2025 |
| Date d'affichage |
| 28.02.2025 |

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 mars à 20 heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLERENTIN Raphaël, Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, Mme BOSSE Stéphanie, M. VUILLE Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, Mme DUNOYER Marie, M. BOUVET Jérémie, M. SÉRAPHIN Gilles, Mme PEREIRA Jocelyne.

Excusé :

M. CONVERSY Éric qui donne pouvoir à M. BOUVET Jérémie.

A été nommé secrétaire de séance : M. CLERENTIN Raphaël

Délibération n° 2025.017

Objet de la délibération

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

Considérant qu'après l'adoption du Compte Financier Unique 2024, il est proposé d'affecter les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement pour le budget principal 2025.

Considérant qu'à la clôture de l'exercice 2024, les résultats du budget principal s'établissent ainsi :

| Fonctionnement : | |
|---|----------------|
| Dépenses (a) | 3 197 927,65 € |
| Recettes (b) | 4 514 468,12 € |
| Résultat de fonctionnement (c=b-a) | 1 316 540,47 € |
| Résultat fonctionnement reporté N-1 (d) | 800 442,32 € |
| Résultat fonctionnement (e=c+d) | 2 116 982,79 € |

| Investissement : | | |
|--|-----------------------------------|------------------------|
| Recettes | Recettes N (a) | 3 095 569,00 € |
| | Excédent N-1 d'investissement (b) | 0,00 € |
| | Recettes totales (c) | 3 095 569,00 € |
| Dépenses | Dépenses N (d) | 3 442 547,26 € |
| | Déficit N-1 investissement (e) | 1 293 263,94 € |
| | Dépenses totales (f=d+e) | 4 735 811,20 € |
| Déficit d'exécution (g=a-d) | | -346 978,26 € |
| Solde de clôture (h=c-f) | | -1 640 242,20 € |
| Restes à réaliser | Recettes | 586 376,32 € |
| | Dépenses | 287 152,55 € |
| | Solde (i) | 299 223,77 € |
| Résultat d'investissement (j=h+i) | | -1 341 018,43 € |

Considérant qu'en rapprochant les sections, on constate donc, pour le budget principal :

| Résultats 2024 | |
|--|---------------------|
| Excédent de fonctionnement | 2 116 982,79 € |
| Résultat d'investissement (hors restes à réaliser) | -1 640 242,20 € |
| Résultat de clôture | 476 740,59 € |

Considérant qu'en intégrant les restes à réaliser, le résultat est le suivant :

| Résultats 2024 | |
|--|---------------------|
| Excédent de fonctionnement | 2 116 982,79 € |
| Résultat d'investissement (dont restes à réaliser) | -1 341 018,43 € |
| Résultat global de clôture | 775 964,36 € |

Considérant qu'en tenant compte des résultats de l'exercice 2024 présentés ci-dessus, il est proposé au Conseil municipal de décider d'affecter le déficit consolidé de la section d'investissement de l'exercice 2024 du budget principal, soit un montant de 1 640 242,20 €, en dépenses de la section d'investissement dans le budget primitif du budget principal 2025 :

| Affectation sur 2024 – Section d'investissement - Dépenses | |
|---|----------------|
| Déficit de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (Dépenses) | 1 640 242,20 € |

Considérant que, toujours en tenant compte des résultats de l'exercice 2024 présentés ci-dessus, il est proposé au Conseil municipal de décider d'affecter la partie nécessaire du résultat global de clôture consolidé à la couverture du déficit d'investissement de l'exercice 2024 complété des restes à réaliser en recettes de la section d'investissement, soit un montant de 1 341 018,43 €, dans le budget principal 2025 et le reste du résultat global de clôture consolidé en recettes de la section de fonctionnement, soit un montant de 775 964,36 €, dans le budget principal 2025 :

| | |
|---|----------------|
| Affectation sur 2024 | |
| Section d'investissement - Recettes | |
| Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté aux recettes d'investissement) | 1 341 018,43 € |
| Section de fonctionnement - Recettes | |
| Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 Report à nouveau (recettes) | 775 964,36 € |

Aussi,

Vu le compte financier unique 2024 du budget principal de la commune de Morillon ;

Vu la délibération n°2025.16 en date du 6 mars 2025 par laquelle le Conseil municipal de Morillon approuve le compte financier unique 2024 du budget principal de la commune de Morillon ;

Vu l'avis favorable de la commission « Administration générale, finances, affaires juridiques, ressources humaines et communication » du 24 février 2025 ;

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré :

- **CONSTATE** les résultats consolidés de l'exercice 2024 du budget principal de la commune de Morillon tels que présentés ci-avant ;
- **AFFECTE** à la couverture du déficit de la section d'investissement, en réserve, au compte 1068 un montant de 1 341 018,43 euros ;
- **REPORTE** le solde de l'excédent de Fonctionnement en « report à nouveau » au compte 002, pour un montant de 775 964,36 euros ;
- **REPORTE** le déficit de la section d'investissement en dépenses d'investissement, chapitre 001 pour un montant de 1 640 242,20 euros ;

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le Maire,

 Simon BEERENS-BETTEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.